

Décision n° : 091-22

Objet : Avenant N°3 au contrat N°10398113403 de Location Longue durée véhicule PEUGEOT 308 (FA-038-DG)

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision N°027-18 du 4 septembre 2018 portant sur la contractualisation pour une durée de 36 mois pour la mise à disposition d'un véhicule PEUGEOT 308 GT LINE PURE TECH immatriculé FA-038-DG sous la forme d'une Location Longue durée moyennant 1 mensualité de 503,80 € et 35 mensualités de 435,17 € (contrat N°10398113403) ;

VU la décision N°034-21 du 28 mai 2021 prolongeant le contrat pour une durée de 6 mois supplémentaires ;

VU la décision N°008-22 du 27 janvier 2022 prolongeant une seconde fois le contrat de 6 mois complémentaires ;

CONSIDERANT que l'avenant N°2 prend fin le 1^{er} septembre 2022 ;

CONSIDERANT que les conditions financières du contrat et de son avenant N°2 portait sur une période de 48 mois et 26 jours et un kilométrage de 90 000 kms ;

CONSIDERANT le kilométrage de 82 383 Km relevé le 16 septembre 2022 ;

CONSIDERANT ce kilométrage légèrement inférieur au kilométrage contractuel, la Société SA METIN Route de Villevaudé 77270 VILLEPARISIS a proposé un avenant de prolongation de 4 mois avec 4 mensualités de 272,42 €, portant ainsi le contrat à 51 mois et 27 jours et un nouveau kilométrage de 92 000 Km ;

Vu l'avenant au contrat de location longue durée du véhicule PEUGEOT 308 GT LINE PURE TECH passant de 48 mensualités et 26 jours à 51 mensualités et 27 jours avec le paiement de 4 mensualités de 272,42 € applicable dès le 1^{er} septembre 2022 et se décomposant comme suit :

- le loyer du véhicule 216,78 €,
- les mensualités Garantie Perte Financière 14,65 €,
- le contrat de services assurant la maintenance du véhicule 40,99 €.

DECIDE

D'ACCEPTER l'avenant de 3 mois et 27 jours au contrat N°10398113403 de Location Longue Durée du véhicule PEUGEOT 308 GT LINE PURE TECH immatriculé FA-038-DG établi par la société PEUGEOT METIN SA et dont les propositions financières se décomposent comme suit :

CONDITIONS FINANCIERES LLD PEUGEOT 308	Quantité	Prix unitaire TTC	TOTAL TTC
Loyer financier	1+3 mensualités	216,78 €	867,12 €
Garantie Perte Financière	1+3 mensualités	14,65 €	58,60 €
Peugeot contrat de services	1+3 mensualités	40,99 €	163,96 €
TOTAL	1+3 mensualités de.....	272,42 €	1 089,68 €

DE signer l'avenant N°3 au contrat de location longue durée avec la société PEUGEOT METIN S.A..

DIT que l'avenant prend effet le 1^{er} septembre 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

PRECISE que les nouveaux loyers sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

PRECISE qu'un ajustement pourra être opéré en cas de dépassement kilométrique fixé par avenant à 92 000 km au terme de l'avenant.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 29 septembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220929-091-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/12/2022



Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est